

3D-SPE-CONCEPT

Société À Responsabilité Limitée au capital de 25 000 €

Siège social : 60 rue Louis Petit

Zone d'activités Les Pierres Blanches – Bâtiment A Cellule n°5
59220 DENAIN

843 701 202 RCS VALENCIENNES

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE **EN DATE DU 12 MARS 2026**

L'an deux mil vingt-six,
le douze mars,
à dix heures,

Monsieur Nicolas SPECQ, associé unique de la société 3D-SPE-CONCEPT, société à responsabilité limitée au capital de 25 000 euros, sise Zone d'activités Les Pierres Blanches – Bâtiment A Cellule n°5 à DENAIN (59220), immatriculée sous le n° 843 701 202 au RCS de VALENCIENNES, a pris les décisions figurant à l'ordre du jour :

- Transfert de siège social,
- Ajout d'une nouvelle activité à l'objet social,
- Modifications corrélatives des statuts,
- Pouvoirs pour les formalités,
- Questions diverses.

L'associé unique prend ainsi les décisions suivantes :

PREMIÈRE DÉCISION

L'associé unique décide de transférer le siège de la société à compter de ce jour à ESCAUDOEUVRES (59161) – 303 B rue Jean Jaurès.

DEUXIÈME DÉCISION

L'associé unique décide d'ajouter une nouvelle activité à l'objet social. Cette activité nouvelle sera rédigée ainsi :

Conception de projet, établissement de notes de calcul structurelle, établissement des plans, élaboration des documents techniques, coordination des travaux et assistance du maître d'ouvrage dans ses relations avec les entreprises

TROISIÈME DÉCISION

En conséquence de l'adoption de la décision précédente, l'associé unique décide de modifier les articles 2 et 4 des statuts de la société qui sont désormais libellés ainsi qu'il suit :

Article 2 – OBJET

La société a pour objet, en France comme à l'étranger :

Fabrication de pièces mécaniques de précision dans le domaine industriel, assemblage de pièces mécaniques, serrurier, modélisation, prototypage d'impression 3D et conseil aux entreprises dans le domaine industriel.

Conception de projet, établissement de notes de calcul structurelle, établissement des plans, élaboration des documents techniques, coordination des travaux et assistance du maître d'ouvrage dans ses relations avec les entreprises

L'achat, la vente, la prise à bail, la location, la gérance, la participation directe ou indirecte par tous moyens ou sous quelque forme que ce soit, à toutes entreprises et à toutes sociétés créées ou à créer, ayant le même objet ou un objet similaire ou connexe.

Et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus spécifié ou à tout autre objet similaire ou connexe.

La société peut recourir en tous lieux à tous actes ou opérations de quelque nature et importance qu'elles soient, dès lors qu'ils peuvent concourir ou faciliter la réalisation des activités visées aux alinéas qui précèdent ou qu'ils permettent de sauvegarder, directement ou indirectement, les intérêts commerciaux ou financiers de la société ou des entreprises avec lesquelles elle est en relation d'affaires.

Article 4 – SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé à : ESCAUDOEUVRES (59161) – 303 B rue Jean Jaurès.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du même département par simple décision de la gérance, sous réserve de ratification par l'associé unique ou par la prochaine assemblée, et en tout autre lieu suivant décision de l'associé unique ou décision collective extraordinaire des associés.

QUATRIÈME DÉCISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur de l'original ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name 'Nicolas SPECQ'.

Nicolas SPECQ